

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE.

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 341 /PR/CAB/MAID.

SOMMAIRE :

Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi N° 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU la Loi N° 59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste
des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey,
dont la nomination des titulaires est faite par le
Président de la République, le Conseil des Ministres
étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret N° 321/PR/CAB/MAID du 19 Octobre 1961
déléguant le Chef d'Escadron d'Artillerie de Marine
MERLE Jean dans les fonctions de Sous-Chef d'Etat-
Major des Forces Armées Dahoméennes ;

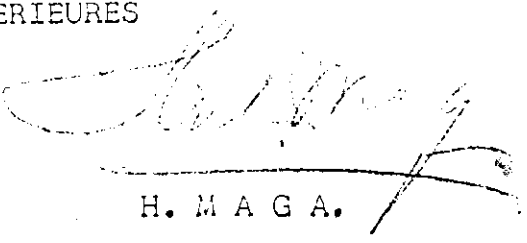
VU les nécessités de service;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET

COPIATIONS :

ORIGINAL	1	<u>ARTICLE 1er.</u> - Le Chef d'Escadron d'Artillerie de Marine MERLE Jean est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Conseiller Technique Militaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense en remplace- ment du Capitaine d'Infanterie de Marine ASSAILLY Jacques, en instance de rapatriement sanitaire.
MAID	4	
MFPT	1	<u>ARTICLE 2.</u> - Le présent Décret, qui prendra effet pour compter du 1er Novembre 1961, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.
SGCM	8	
PRESIDENCE	8	PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA DEFENSE
MFB	1	
DP	2	
CF	1	
SF	5	
FP	1	
CD	1	
INFO-RADIO	2	
INTERESSES	2	

M. AROUNA.

H. M A G A.